

CTSD du 22 février 2022

Déclaration préalable de l'UNSA Éducation

M. le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous commencerons par remercier vos services pour la qualité des documents transmis.

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré. La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base du retrait de 440 emplois sur tout le territoire. Cette suppression importante est masquée par l'annonce de moyens d'enseignement supplémentaires du fait de la mise en place de la réforme du recrutement et de la formation initiale. En effet, à la rentrée 2022, exceptionnellement, dans les établissements cohabiteront des stagiaires titularisés passant d'un mi-temps à un temps plein (ancienne réforme) et des contractuels alternants MEEF ayant obtenu le concours 2022 exerçant dorénavant leur année de stage à temps plein. Ces supports nécessaires bloqueront par ailleurs des ouvertures de postes ou des mutations.

La dotation de 8 ETP ne doit pas faire illusion. Cette dotation s'inscrit dans un contexte de restriction budgétaire et n'empêchera pas une nouvelle suppression de postes dans notre académie. Cette carte scolaire ignore la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par plusieurs années de suppressions de postes (220 postes dans notre académie depuis plusieurs années et encore une vingtaine dans notre département). Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds. Notre département qui avait déjà pris « très cher » ces trois dernières années va être encore très impacté par cette suppression importante de postes faite dans un contexte pourtant particulier. Les conséquences de l'accumulation d'HSA en lieu et place d'heures postes continuent à produire des effets délétères au sein des établissements.

L'organisation des établissements reste complexe et les marges de manœuvre sont insuffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

Là où un temps plein était de 18h avant, maintenant c'est systématiquement 20h non négociables. Et on fait pression sur les temps partiels pour qu'ils prennent des heures supplémentaires également (ou pour qu'ils ne soient plus à temps partiel ?). Ceci crée donc des tensions dans les équipes et depuis la réforme du bac général les tensions sont de plus en plus fortes entre les disciplines car le choix des spécialités peut mettre des postes en péril.

Du fait de ces choix budgétaires, est niée la réalité des défis éducatifs et pédagogiques, des défis accrus après plusieurs années de scolarité impactées par la pandémie de la Covid 19. Les carences du système en matière de formation ne trouvent pas de réponses satisfaisantes. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous. Les tensions demeurent pour mettre en œuvre pleinement les réformes, qu'il s'agisse de la réforme du lycée ou de la transformation de la voie professionnelle.

Les remontées que nous avons des établissements sont très inquiétantes et confirment l'analyse faite nationalement et localement par l'UNSA Éducation.

Pour les élèves et les personnels, les conditions d'enseignement, d'apprentissage et d'exercice dans le second degré continueront à se dégrader avec la politique de remplacement des postes d'enseignants par des heures supplémentaires et son corollaire : des classes et des emplois du temps surchargés, une offre de formation financée par les marges des établissements au détriment de l'accompagnement des élèves.

Ce budget est la traduction d'un renoncement : celui d'investir massivement dans l'éducation pour répondre aux défis qui se posent à notre pays en premier lieu celui de la réduction des inégalités.

Le premier coût se mesure immédiatement. C'est celui des conditions de travail et d'enseignement dégradées.

L'autre coût est moins visible mais tout aussi inquiétant : la robustesse de notre régime démocratique si l'école publique ne parvient pas à réduire la reproduction des inégalités sociales.

Quelles justifications à de tels choix ? Pour l'UNSA Éducation, ces décisions ignorent le contexte présent et obèrent l'avenir. Elles dégradent les conditions d'enseignement à très court terme et suppriment d'ores et déjà les marges de moyen terme.

L'UNSA Education rappelle son attachement aux services médicaux au sein de l'Éducation nationale pour lesquels il demande des moyens depuis des années et ce ne sont pas les derniers mois, ces dernières années, qui vont nous faire changer d'avis, bien au contraire...

Un dernier mot sur l'attractivité de nos métiers et nos salaires et la position de l'UNSA sur ce sujet très important :

Dans le public, comme dans le privé, auprès des retraité-es comme pour la jeunesse, la question du reste à vivre est une question centrale et angoissante parfois dès le 15 du mois...

Les employeurs, patronat et pouvoirs publics, ont l'impératif de répondre à ce qui, plus qu'une revendication, devient une urgence et une nécessité.

C'est pour cela que l'UNSA appelle l'ensemble des salarié-es du public comme du privé et les retraité-es à faire la journée du 17 mars une journée de mobilisation et de grève.

Merci pour votre attention.

Robin Maillot pour l'UNSA Éducation